

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 23 décembre. — La grande assemblée politique qui devait se tenir à la Taverne de la cité, a eu lieu aujourd'hui, jour pour lequel elle était annoncée.

Dans le principe cette réunion avait été convoquée dans le but de voter une adresse au roi pour exprimer une adhésion marquée aux droits de la couronne, et particulièrement à la partie de ses prérogatives qui consiste dans le choix des ministres. C'était principalement à la banque et aux nobilités commerciales qu'avait été adressée la convocation, et l'on se flattait que ces deux classes se prononceraient en faveur du ministère; aussi le *Times* stimulait le zèle des membres du haut commerce et de la banque, et déclarait que ce serait une honte si, par défaut de zèle et d'empressement de leur part, le triomphe était abandonné aux ultra-radicaux.

Le *Globe*, au contraire, semblait pousser à ce que au moyen d'une affluence considérable de réformistes à la réunion, elle se trouvât changer d'objet et de caractère.

Il paraît que les conseils de ces deux journaux furent écoutés et qu'une réunion immense de conservateurs et réformistes eut lieu.

M. Ward, que la junte tory avait imposé à l'assemblée voulut à toute force monter au fauteuil; mais à peine y fut-il placé, que la confusion devint horrible, et il fut contraint de s'asseoir au milieu des cris répétés de « à bas, à bas. »

M. Grotte, poussé à la présidence par les réformistes, se leva à son tour, mais il ne lui fut pas plus possible de se faire entendre, et il s'assit paisiblement.

M. Solly se leva et lut la réquisition qui convoquait l'assemblée, mais il fut impossible d'entendre un mot, et, désespérant du succès, il prit le même parti que ses prédécesseurs, il s'assit au milieu des clameurs les plus discordantes.

M. Ward se leva de nouveau, et cette fois le tumulte devint effrayant. (M. Grote exhiba alors un placard avec ces mots: *Ecoutez Ward*, mais en vain.) Pour dire la vérité, l'assemblée fut impartiale, car elle ne voulut entendre ni l'un ni l'autre parti. M. Ward parla en apparence pendant quelque temps avec beaucoup d'énergie, à en juger par le rapide mouvement de ses lèvres et la chaleur des traits de son visage, mais on ne put entendre un mot au milieu des clameurs confuses de: *Ajourné! Ajourné!*

À la fin les conservateurs se sont réunis dans une chambre particulière pour rédiger une adresse au roi.

FRANCE.

Paris, le 25 décembre. — La cour des pairs s'est réunie hier à midi et demi, pour continuer ses délibérations sur les conclusions du ministère public, relatives aux inculpés à l'égard desquels le procureur-général s'en est remis à sa prudence.

Elle a statué sur 33 de ces inculpés, et déclaré qu'il n'y avait pas charges suffisantes pour les mettre en accusation.

La cour a ordonné, en conséquence, la mise en liberté de ceux d'entre eux qui étaient détenus.

Elle se réunira demain vendredi, à une heure, pour continuer ses délibérations.

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 26 décembre. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du budget de la guerre.

M. Deschamps prononce un discours sur lequel nous reviendrons.

M. Gendebien: Le ministère a été nécessairement dans l'impossibilité de me répondre dans la dernière séance, et cela était difficile, puisque l'un des orateurs est venu me

répondre par un discours écrit et que je n'avais pu lui communiquer le mien qui était improvisé, et qu'un autre a complètement éludé la question. Cela m'a décidé à adresser au ministère une série de questions pertinentes; je les lui ai envoyées hier; il a eu 24 heures pour y réfléchir et j'espère qu'il y répondra aujourd'hui d'une manière catégorique. Quant à l'honorable préopinant, je crois que son intention a été de me donner des leçons; je les reçois toujours avec plaisir lorsqu'elles viennent de haut, c'est à dire, de personnes plus âgées que moi; mais il me permettra, eu égard à son âge, de ne pas les recevoir de lui, et de n'attribuer qu'à son inexpérience le ton leste qu'il a pris pour juger les questions graves qui nous occupent depuis quatre ans.

L'orateur revient ici sur les parties de son discours auxquelles on n'a pas répondu, et donne lecture des questions qu'il a envoyées au ministre.

(Voir le discours du ministre des affaires étrangères où elles se trouvent répétées.)

M. F. de Mérode se plaint de la longueur des discussions qui ne produisent d'autre résultat que d'ajouter une longue queue au Ministère. (On rit.) Il regrette que l'honorable député d'Arlon ait en quelque sorte jeté des inquiétudes dans le pays, par le discours qu'il a prononcé dans la séance de mercredi.

M. de Maalenens, ministre des affaires étrangères, l'honorable député de Mons m'a fait parvenir hier les questions dont il vient de vous donner lecture; j'avoue qu'il n'y a aucune de ces questions qui ne puisse servir de thèse à une théorie plus ou moins brillante, mais je crois que la chambre me saurait mauvais gré de l'entraîner dans une voie qui l'éloignerait du projet actuellement en discussion, et absorberait un temps précieux qu'elle est impatiente de consacrer à la discussion d'un objet de la plus haute importance.

Un double motif me fait un devoir d'être bref et de répondre catégoriquement aux questions posées par l'honorable député de Mons. Le premier c'est le reproche qu'il m'a fait tout-à-l'heure d'avoir éludé les questions qu'il avait posées, je n'ai pas osé les aborder franchement; le deuxième c'est la déclaration faite par l'honorable député de Mons, que quelles que soient mes réponses, il ne soumettrait plus aucune observation à la chambre. C'est donc un devoir pour moi de donner à l'honorable député des réponses catégoriques dont il peut prendre acte s'il le désire.

Voici la première question: « Le ministère belge a-t-il reçu de la diète germanique, ou de quelques-uns de ses membres, des communications officielles ou officieuses concernant le Luxembourg? »

Non! le ministère n'a reçu ni de la diète germanique ni d'aucun de ses membres, des communications officielles ou officieuses concernant le Luxembourg.

2^e Question. « N'a-t-il reçu aucune communication de ses agens à Vienne ou à Berlin, sur les dispositions de l'empereur d'Autriche ou du roi de Prusse, ou sur les dispositions de la diète germanique, à l'égard du Luxembourg? »

Non! Depuis la retraite du ministère Melbourne, les dernières communications relatives à la question du Luxembourg se rattachent à la question de Berich, et aux conditions mises pour la reprise des négociations générales.

3^e Question. « Le ministère sait-il quelque chose de positif sur la demande faite par le roi de Hollande, auprès de la diète germanique, et du tribunal arbitral au sujet du Luxembourg, soit en totalité, soit en totalité moins le duché de Bouillon, soit en ce qui concerne la partie allemande du Luxembourg, cédée en vertu du traité du 15 novembre 1831? »

Je dois répondre encore négativement à cette 3^e question. Je ne connais à cet égard que des bruits de journaux, et j'avoue que quant à moi, je suis disposé à croire ces bruits faux ou exagérés.

4^e Question. « A-t-il reçu, soit par l'entremise de notre ambassadeur auprès du gouvernement anglais, soit directement du ministère actuel, des communications officielles ou officieuses depuis l'avènement du duc de Wellington au ministère? »

Oui, le gouvernement a reçu successivement, non des communications officielles, mais entièrement officieuses.

5^e Question. « De quelle nature sont-elles? » Dans la séance précédente j'ai eu l'occasion de m'expliquer à cet égard. Elles sont toutes jusqu'à présent de la nature la plus rassurante, non seulement pour la paix européenne en général, mais aussi pour l'indépendance de la Belgique. Toutes ces communications ne tendent qu'à nous faire supposer que le ministère actuel respectera les engagements pris par ses prédécesseurs, vis-à-vis de la Belgique.

6^e Question. « A-t-il reçu soit directement, soit indirectement officiellement ou officieusement, des communications du gouvernement anglais, au sujet du Luxembourg, ou de l'une de ses parties, et spécialement au sujet des événements dont le Luxembourg peut devenir le théâtre par suite et en exécution des démarches faites par la Hollande auprès de la diète germanique et du tribunal arbitral? »

Ma réponse est négative; le gouvernement n'a reçu aucune communication à cet égard.

7^e Question. « A-t-il reçu du gouvernement français, directement ou par l'entremise de notre ambassadeur, officiellement ou officieusement, des communications, au sujet du Luxembourg ou d'une partie de cette province, spécialement au sujet de la demande du roi de Hollande auprès de la diète germanique et du tribunal arbitral, sur les dispositions de la diète germanique et du tribunal arbitral au sujet du Luxembourg? »

Non, Messieurs. Cette question se rattache à la neuvième question. « La France ou l'Angleterre interviendrait-elle seule, alors que l'une d'elle s'y opposerait? » Ici je dois renvoyer l'honorable député de Mons à la réponse que j'ai faite à une question analogue posée dans la séance de mercredi dernier. Je ne puis que la répéter. En cas d'invasion du Luxembourg, tout nous fait supposer, et je crois pouvoir le dire avec confiance, que ni l'Angleterre, ni la France ne manqueraient à la garantie promise. C'est le ministre du roi il ne m'est permis de raisonner dans l'hypothèse de la violation des engagements de ces deux puissances vis-à-vis de la Belgique; je pense que non seulement l'invasion du Luxembourg, mais même une menace d'invasion serait un *Casus foederis* et nous invoquerions immédiatement l'appui et le secours de la France et de l'Angleterre.

10^e Question. « Le ministère pense-t-il qu'il convient, qu'il est urgent de demander à la France et à l'Angleterre de s'expliquer catégoriquement sur la question d'intervention dans le conflit qui menace le Luxembourg? »

Non! le ministère pense qu'il ne convient pas de faire cette démarche, par les raisons que je viens d'indiquer à la question précédente, aussi longtemps que rien n'autorise à croire que l'hypothèse posée par l'honorable député de Mons, puisse se réaliser.

11^e Question. « Le gouvernement prend-il l'engagement formel de refuser l'évacuation de tout ou partie du Luxembourg, avant l'acceptation et l'exécution du traité du 15 novembre 1831 par le roi Guillaume? »

Messieurs, d'après la convention du 21 mai qui consacre envers nous l'*uti possidetis*, d'après l'acte de ratification du 1^{er} juin 1822, la Belgique est maintenue jusqu'au traité définitif dans l'occupation provisoire des districts du Limbourg et du Luxembourg, qui, aux termes du traité du quinze novembre 1831, doivent appartenir plus tard à la Hollande.

Voici la ratification de la convention du 21 mai, signifiée à la Belgique: « Si elle (la convention) ne met pas le gouvernement belge en possession des forts Lillo et Liefkenhoek, encore occupé par les troupes hollandaises, elle le maintient (le gouvernement belge) jusqu'au traité définitif dans l'occupation provisoire de districts équivalens du Limbourg et du Luxembourg. »

De cette manière, le gouvernement belge peut et doit rester en possession des districts du Limbourg et du Luxembourg, qui aux termes du traité du 15 novembre doivent appartenir plus tard à la Hollande jusqu'à la conclusion du traité définitif.

M. Nothomb répond à M. de Mérode, que bien loin de vouloir jeter des inquiétudes, il n'a cherché au contraire, qu'à les calmer.

On entend encore MM. Gendebien, d'Hoffschmidt, de Brouckère, Dumortier et de Puydt, après que la discussion générale est close.

On passe à la discussion des articles.

Art. 1^{er}. Traitement et indemnités du ministre, 25,000 fr. — Adopté.

Art. 2. Traitement des employés, 165,000 fr. La section centrale propose 164,580 fr.

M. Evain, ministre de la guerre: Je ne puis adhérer à la diminution proposée par la section centrale; je suis responsable envers la nation des mesures nécessaires à la sécurité du pays et au maintien de ses droits. J'insiste donc, pour qu'on ne me fasse pas des retranchemens qui amèneraient une perturbation qu'il faut éviter dans les circonstances actuelles.

Le chiffre de 165,000 fr. est adopté.

Art. 3. Employés militaires, 126,345 fr.

M. Evain, ministre de la guerre, demande que cet article soit transféré au chapitre 2 du même budget, comme il l'avait présenté.

Après quelque discussion la chambre, sur la proposition de M. Picson, porte cet article pour mémoire, et en transfère les diverses allocations au chap. 11, suivant les indications que donnera le ministre.

Art. 4. Frais de route et de séjour, 3,000 fr. — Adopté.

Art. 5. Matériel du ministère, 60,000 fr.

Art. 6. Matériel du dépôt de la guerre, 4,000 fr.

M. Evain, ministre de la guerre, demande 30,000 fr. pour le commencement d'une carte topographique.

Une assez longue discussion s'élève sur cette allocation; elle est mise aux voix et rejetée.

Le chiffre de 60,000 francs pour l'article 5; est ensuite adopté.

Celui de 4,000 francs pour l'article 6 est également adopté.

LIEGE; LE 27 DÉCEMBRE.

MOTION DE M. PELICHY AU SÉNAT.

LE DUEL ET LA PUBLICITÉ.

En demandant au sénat la répression du duel, M. de Pelichy a été au devant de l'objection banale de poltronnerie, alléguant qu'il portait sur le corps d'honorables protestations contre ce sentiment. Il en va autrement dans le monde où une foule de gens bien décidés à être poltrons à la première rencontre, vantent beaucoup le duel pour dissimuler qu'ils le redoutent. Ce n'est pas une des faces les moins plaisantes de nos mœurs postiches, que cette religion de la mort vantée par la peur. Mais ce n'est pas sous son côté moral et universel; c'est sous son côté politique et actuel que nous voulons envisager cette singulière coutume.

Si nous comprenons bien le but de la critique exercée par la presse périodique, il consiste à n'admettre en politique, en littérature et dans les arts, que des succès légitimes, et à flétrir comme une usurpation les succès injustes.

C'est un succès que d'obtenir le triomphe de son parti sur les partis rivaux, d'arriver à de hautes fonctions, d'être porté à un mandat populaire sur la foi de sa réputation; de faire voter une loi dans le sens de son opinion. Les conditions de ces succès se trouvent dans une lutte libre du talent. A la parole de Benjamin Constant irez-vous opposer l'épée d'un garde du corps? Un corps électoral n'aura-t-il plus intérêt à ce qu'on lui dévoile l'ambition hypocrite, le talent factice, le libéralisme trivial de son candidat ou de son mandataire, parce que ce candidat ou ce mandataire attaque mieux la tierce ou la quarte dans une salle d'armes, que la question dans une chambre?

Il n'y aurait là certes aucune logique; il ne faut pas voir ici les prétentions d'un homme, mais les intérêts de la société que son adversaire a défendus. Dans nos idées actuelles on ne veut plus de censure, et le duel soumet la presse et la parole à la censure de l'épée ou du pistolet.

Ce qui se passe aujourd'hui entre la presse périodique et le drame contemporain, démontre l'immense intérêt qu'a la société à voir la critique littéraire indépendante, et il n'est personne qui ne comprenne que l'art consciencieux, l'art qui s'adresse au goût délicat et difficile des lecteurs d'élite, allait se décourager de ses stériles efforts et de son abandon, en présence des triomphes faciles et éminants de l'autre littérature, sans la barrière courageuse que lui a opposée la critique et la réaction salutaire qu'elle a créée dans le goût public.

On dénie souvent à la presse périodique son indépendance en arguant de la difficulté de l'art et de la facilité de la critique. Cependant la critique politique et littéraire est aujourd'hui pratiquée par ceux qui font des discours et des livres, et cet usage atteste que ce qui constitue l'artiste dans tous les genres, c'est bien moins le sujet que la manière de le traiter. Mais l'idée que la position du critique est plus avantageuse que celle de l'artiste, est une idée souverainement fautive et nous le prouvons dans la question où leur parité est le moins admise, la question du théâtre.

En effet, l'acteur et le critique tendent au même but; mais l'acteur, par des moyens puissants, la critique, par des moyens très-faibles. Que veut l'acteur? prouver au public, par son talent, que la critique est fautive. Que veut le critique? prouver au public par ses raisonnements ou ses épi grammes qui souvent ne sont que des raisons moins longues, que l'acteur est mauvais.

Tous deux plaident devant le même tribunal: mais l'acteur attaque dans ses juges, des facultés faciles à émouvoir, le cœur et l'imagination; il touche et il peint; l'écrivain doit réduire des facultés rebelles, toujours de sang-froid, la raison et l'esprit; il argumente ou il persifle. Les moyens de l'acteur sont éminemment persuasifs, la voix et l'illusion du théâtre: ajoutez à cela que les neuf dixièmes de son talent lui sont prêtés: le peintre le place au milieu d'une belle scène, le compositeur crée à son usage des accents de génie; l'auteur de la pièce lui prête souvent plus d'esprit dans une tirade que l'acteur n'en a eu pendant toute sa

vie. L'écrivain est seul: un papier, de l'encre, voilà tous ses prestiges. Si, dans cette lutte inégale, il triomphe, c'est un homme supérieur. Si l'acteur succombe, il est au-dessous de rien.

Nous ne concluons pas de tout ceci que l'écrivain doit ou ne doit pas accepter un duel, mais que celui qui le propose se donne un brevet d'incapacité, puisqu'il déclare vouloir obtenir, par la force, les succès que son talent lui refuse. En définitive, il y a dans le duel politique beaucoup de modestie: c'est dire, je suis au-dessous de mon état, mais mon état me soutient, il faut que je vive. A quoi l'adversaire pourrait répondre: et moi aussi.

Dans une séance récente du sénat, un honorable sénateur s'est élevé énergiquement contre le duel, dont d'assez nombreux et de funestes exemples, arrivés en ces derniers temps, semblent prouver que la déplorable manie est loin de céder sous les attaques de la raison et d'une sage philanthropie: il a appelé l'attention du gouvernement sur ce point, et formellement énoncé le vœu d'une loi répressive, si la législation actuelle était insuffisante. On se rappelle que le ministre de la justice a répondu que cette question avait été l'objet des réflexions du gouvernement, qui avait pensé que les codes existants étaient applicables aux homicides et blessures causés en duel. Le ministre de la justice vient en effet, à la suite de cette discussion, d'adresser à tous les parquets du royaume une circulaire qui leur enjoint de poursuivre tous les faits de même nature qui parviendraient à leur connaissance.

Dans la nuit du 24 au 25 de ce mois, des voleurs se sont introduits dans les magasins de M. N.-D., situés dans la rue St-Jean-Baptiste. Ils sont entrés par une fenêtre en enlevant deux barreaux de fer et en brisant les planches qui en fermaient l'ouverture. N'ayant trouvé que des vases remplis d'huile, ils se sont retirés sans rien enlever.

D'après une déclaration faite au sénat, par le ministre des finances, M. le général Evain est maintenant ministre de la guerre responsable, comme ses collègues. La séance d'hier, du sénat et celle de la chambre des représentants, ont chacune leur intérêt et méritent d'être lues.

Nous publierons lundi un nouveau programme de l'association pour l'encouragement de la littérature en Belgique.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le compte rendu de la séance du 26 de la chambre des représentants, inséré dans notre n° de ce jour.

Le nommé Alexandre Pezain, de Frasnes, accusé de fabrication de fausse monnaie, pièces de cinq francs et demi francs, a été condamné par la cour d'assises du Hainaut aux travaux forcés à perpétuité, à l'exposition et à la flétrissure des lettres T. F. P.

Les journaux de Paris du 24 annoncent que le prince de Talleyrand se serait senti indisposé dans la journée du 23. Une lettre que nous recevons de Paris du 24 au soir annonce que le prince est beaucoup mieux, et que son indisposition avait d'ailleurs peu de gravité. Il avait reçu dans la journée un grand nombre de visites. (Indép.)

On lit dans un journal de Bruxelles:

Un rentier de cette ville, arrêté sous la prévention d'escroquerie d'une somme d'argent s'élevant à environ 1900 florins, commise au préjudice de deux négociants de Bruxelles, vient d'être renvoyé par ordonnance de la chambre du conseil devant le tribunal correctionnel.

On nous écrit d'Ostende: « Le duc de Leuchtenberg, vient de faire retenir ses appartements à l'hôtel tenu par M. Doussaint. Il y est attendu pour la fin de ce mois avec une suite nombreuse. »

Le duc de Leuchtenberg, époux de dona Maria, prendra le double titre de *duo de Santa-Crus et d'Altesse royale*.

On écrit de Bruges, le 23 décembre;

Le navire le *Robuste*, destiné pour Alger, Constantinople et l'Egypte, a terminé son chargement; l'expéditeur espère le faire partir demain

dans la journée; l'équipage de notre marine royale est à bord, l'agent du gouvernement, M. Ed. Smits y est aussi. Les aménagements ne laissent rien à désirer, et par les soins donnés à tout ce qui doit rendre cet essai utile au pays, il y a lieu de compter sur le succès.

« Dans un moment où la fabrique indigène, gémit d'être privée de débouché, il est assez étrange de voir cette grande fabrique se refuser non seulement à donner de ses produits qu'on lui a offert de transporter à l'étranger et de les rapporter gratis en cas de non vente.

« Ce fait, que je puis affirmer être de la plus rigoureuse exactitude, vient de se passer à l'égard de l'expéditeur du *Robuste*, qui n'a pas même pu obtenir une carte d'échantillon des fabricants de Gand.

— On lit dans le *Journal d'Arlon*:

« M. de Steenhaut, notre nouveau gouverneur, est arrivé à Arlon, le 23 décembre dans l'après-midi. La société philharmonique lui a donné une brillante sérénade dans la soirée. »

— Dans la séance du soir du 23, la 2^e chambre des États-généraux a adopté à l'unanimité des membres présents (51) le budget des dépenses pour 1835, celui des voies et moyens l'a été à la majorité de 49 voix contre 2. Les journaux hollandais du 26 ne contiennent pas d'autres nouvelles intéressantes.

— On écrit d'Alexandrie, 15 octobre:

Le maréchal Marmont, qui est arrivé ici le 10 de ce mois, demeure dans la maison de Roghos-pacha, où il est entretenu aux frais du gouvernement. On lui a donné une garde d'honneur et mis un des équipages du pacha à sa disposition. Mehemet-Ali lui-même est allé lui rendre visite et s'est entretenu avec lui pendant plus d'une heure. On devine le motif de tant d'attentions: le maréchal arrive de Russie avec des recommandations de la cour de Saint-Petersbourg, et le pacha, qui craint les Russes, désire être agréable au czar.

(*Journal de Smyrne.*)

CIRQUE DE MM. TOURNAIRE.

Les directeurs du cirque viennent d'ajouter à leurs brillants exercices équestres un nouveau spectacle qui leur assure la foule, tant que dureront encore leurs représentations: c'est un éléphant de la plus haute taille (l'affiche dit qu'il a 11 pieds de hauteur et cette fois l'affiche ne ment pas), et si bien dressé que jamais chien n'a obéi, avec plus de docilité, à la voix de son maître, que ce monstrueux animal à celle de son cornac. Celui-ci lui commande de se coucher, et vous le voyez s'agenouiller tout d'abord, puis se renverser sur le côté et rester étendu sur la terre, jusqu'à ce qu'un nouveau commandement lui permette de se relever. Il danse; il ôte à son maître le bonnet qu'il a sur la tête et le lui remet; il tire un coup de fusil et abat un pigeon qu'il ramasse ensuite avec sa trompe; enfin cet éléphant paraît être d'une douceur si parfaite, que Mlle. Adélaïde Tournaire ne craint pas de le monter et de faire sur son dos l'*Entrée triomphale de la reine de Siam*.

On annonce pour dimanche une représentation de l'*éléphant gastronome*, où on le verra, devant une table bien servie, engloutir dans son large cœsophage tous les mets qui lui seront présentés avec une voracité qui en fait un convive peu désirable.

Il faut dire aussi que MM. Tournaire font tous leurs efforts pour plaire au public, et qu'ils ne négligent rien pour apporter le plus de variété possible dans leurs représentations. Tous les amateurs s'accordent à dire qu'à aucune époque on n'a vu à Liège une troupe mieux composée, tant en écuys qu'en chevaux. Ces messieurs devant bientôt se rendre à Bruxelles, les personnes qui désirent voir l'éléphant feront bien de se presser.

VILLE DE LIEGE. — Contribution personnelle.

Les bourgmestre et échevins préviennent les contribuables que les déclarations pour la contribution personnelle de 1835 leur seront distribuées le 2 janvier prochain et recueillies huit jours après.

Liège, le 24 décembre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège: le secrétaire DEMANY.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 27 décembre.

Pain de seigle, 19 centimes au lieu de 20.
Pain moitié seigle et moitié froment, 30 cent. au lieu de 34.
Pain dit de ménage, 43 centimes au lieu de 44.

ETAT-CIVIL DE LIEGE Du 25 DÉCEMBRE.

Décès: 4 garçons, 4 filles, 1 homme, 1 femme, savoir: J^r Nic. Mottard, âgé de 27 ans, armurier, rue Tribouillet, célibataire. — Marie Cath. Agnès Gausset, âgée de 20 ans, jour, faub. St. Gilles.

Du 26 décembre. — Naissances: 3 garçons, 5 filles.

Décès: 4 garçons, 3 filles, 4 hommes, 4 femmes; savoir Lambert, Jos Foulon, âgé de 73 ans, charretier, Petite Nassau, époux en 3^e de Me. Elis. Saroléa. — Nicolas Gabriel Ant. Jos. Ansaux, âgé de 54 ans, doct. en médecine et en chirurgie et professeur à l'université, rue Féronstrée, veuf de Catherine Jos. Lafontaine et époux de Louise Philippine Lorget. — Franc. Jos. Mathieu, âgé de 33 ans, cordonnier, porte St. Léonard, veuf de Josephine Ory, époux d'Elis. Benoit. — Jacq. Bernard Heiligers, âgé de 21 ans, conducteur, à la 5^e batterie d'artillerie de campagne, en garnis, en cette ville. — M^o Jos. Pirgaie, âgée de 75 ans, domestique, rue St. Remy.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 28 décembre, treizième représentation du 4^e mois d'abonnement, la *Vie de Molière*, drame vaudeville historique en quatre tableaux, de MM. Dupeuty et Et. Arago, suivi par le 4^e acte de *Louis XI*, tragédie de M. Camille Delavigne.

Le spectacle sera terminé par *le Philtre*, grand opéra en deux actes de M. Scribe, musique de M. Auber.

Lundi, 29 décembre, abonnement suspendu, 1^{re} représentation de M. Alexandre, *les Russes de Nicolas*, comédie en prose, dans laquelle M. Alexandre remplira cinq rôles de différents caractères; suivie de la première représentation *Des Duels*, vaudeville nouveau en deux actes, par MM. Mélesville et Carmouche. On commencera par *les Voitures Versées*, opéra en 2 actes de Boyeldieu.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CIRQUE OLYMPIQUE DE

MM. TOURNIAIRE, FRÈRES,
SITUÉ PLACE ST. PIERRE, A LIÈGE.

Aujourd'hui dimanche 28 décembre 1834, avant dernière représentation des exercices de L'ÉLÉPHANT GEANT, lequel fera le gymnaste.

Demandé pour la dernière fois, les cinq Époques de la vie de Napoléon.

Demandé pour la dernière fois, l'Arabe et son coursier, et plusieurs autres scènes.

Demain lundi, 29 décembre 1834, grande représentation au bénéfice de Mlle. Adélaïde Tourniaire.

Mercredi 1^{er} janvier 1835, la CLOTURE.

Jendredi, 1^{er} janvier, on JOUERA un COCHON aux quilles, chez COQUETTE, sur les Fossés.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A DENIS-COLLETTE vient de TRANSFERER son domicile RUE ST.-ADALBERT, n° 751, près la rue du Pot d'or. Il y continue son COMMERCE DE VINS, LIQUEURS et SPIRITUEUX. 432

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le DOCTEUR ANSIAUX, fils, vient de TRANSFERER son domicile RUE SUR LA BATTE, n° 1085, ancienne maison de feu M. l'avocat de Geradon 425

PIRNAY-GILON, MARCHAND TAILLEUR,

A l'honneur d'informer le public qu'il reçoit à l'instant de PARIS un GRAND CHOIX D'ARTICLES RICHES pour GILETS de BALS et SOIRÉES. 412

PRIX FIXE.

AU POINT DE VUE.

J. VAN ROMENBURG,

ESCALIERS DE ST.-PIERRE, N° 18, A LIÈGE.

MAGASIN de QUINCAILLERIE FINE, MERCERIE, TABLETTERIE, BIJOUTERIE FINE ET FAUSSE, généralement tous les articles de nouveautés, objets pour étrennes et parfumeries de Paris.

LUNETTERIE et objets d'optique en tout genre; seul dépôt de bagues galvanique sorcière de bussonnais, tabatières à calendriers et autres. 459

CESSATION DE COMMERCE D'AUNAGE.

Au n° 1400, PIED DU PONT des ARCHES, Outre-Meuse, NON VEND SOUS LES PRIX DE FACTURE, notamment les marchandises suivantes: TOILES BLANCHE, BLEUE; PERKALLES, COTONS, COTONNETTES, FICHUS, MOUTONS, etc., etc. 200

BEL APPARTEMENT garni à LOUER, rue d'Amay, n° 654 bis. 467

Une JOLIE CALÈCHE MODERNE ayant peu roulé, fermée de glaces, à VENDRE, rue Hors-Château, n° 89. 466

L. HENCHENNE,

PROFESSEUR

AU CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE,

A l'honneur d'informer le public, que son CONCERT est fixé au VENDREDI 6 FEVRIER prochain.

CABINET DE LECTURE.

L. DUVIVIER, libraire, rue sur Meuse, n° 380, informe ses abonnés qu'il vient de publier un NOUVEAU CATALOGUE de sa bibliothèque d'abonnement, renfermant plus de 2,000 ouvrages des meilleurs auteurs, tels que Chateaubriand, Balzac, J. Janin, V. Hugo, E. Sue, Jacob, Walter Scott, Cooper, Paul de Kock, H. Zehokks, etc., ainsi que toutes les nouveautés littéraires parues jusqu'à ce jour.

Les personnes abonnées possédant l'ancien catalogue, sont priées de venir l'échanger contre un nouveau, attendu que l'ordre des numéros n'est plus le même.

Cet échange se fera gratis. 403

SIROP DE JOHNSON

Sédatif et diurétique approuvé par la faculté de médecine, calme les toux les plus opiniâtres, guérit les palpitations du cœur sans avoir les inconvénients de la digitale et de l'opium, voir l'histoire du sirop d'asperges à Liège, chez M. J. Janné, pharmacien, et dans toutes les villes chez le pharmacien dépositaire. 455

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste.-Ursule

VIN DE PAYS de SCLESSIN, à 55 centimes le litre ou 44 sous le pot et par pièce 100 francs, au n° 716, place derrière la Comédie. 449

ON DEMANDE un AIDE en PHARMACIE, bien instruit, au n° 697, rue St. Severin. 95

Jendredi 8 janvier 1835, à 9 heures du matin, le notaire WASSEIGE, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Hocheporte, à Liège.

1^o La moitié d'une RENTE de 504 francs, due par M. Marc Colson, de la commune d'Ans et Glain.

2^o La moitié d'une RENTE de 7 francs, 29 cent., due par Jacques Latour, menuisier, à Ste. Walburge.

3^o La moitié d'une RENTE de 327 litrons 59 des épeautre (10 setiers 2/3), due par Paschal Joseph Etienne, cultivateur à Tigné.

4^o La moitié d'une RENTE de 122 litrons 85 des (14 setiers) due par Nicolas Bicheroux, de Jemeppe.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de la vente. 414

LE JEUDI 15 JANVIER 1835, deux heures de relevée le notaire PAQUE VENDRA AUX ENCHÈRES publiques, en son étude, ensemble ou séparément, TROIS MAISONS de COMMERCE; sises à Liège, rue Puits en Sock, Outre Meuse, n° 1120, 1129 et 1130, libres de charges et, dont la moitié du prix peut être laissée en rente perpétuelle. 308

A LOUER un BEAU JARDIN, garni d'arbres portant de bons fruits; verger; et une petite habitation.

S'adresser rue des Tanneurs place Ste-Barbe n° 43. 460

MERCREDI SEPT JANVIER 1835 et jours suivants, à dix heures du matin, M. le comte DE LANNOY de CLERVAUX, fera VENDRE UNE GRANDE QUANTITÉ DE TRÈS BEAUX CHÊNES et PINS de très belle élévation, croissants dans le bois de la NEUFVILLE en CONDROZ, par le ministère de M^o THONON, notaire audit lieu. 407

A CREDIT. 407

A PLACER SUR BONNE HYPOTHÈQUE, une somme de SIX ou SEPT MILLE FRANCS. S'adresser à M^o CLERMONT, avoué, rue Place St. Pierre, n° 24, à Liège. 378

VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRES

Le 8 JANVIER PROCHAIN à 10 heures, M^o DUSART notaire, vendra définitivement, en son étude, rue Féronstrée, la nue propriété d'une MAISON de COMMERCE, sise à Liège, rue du Pont portant l'enseigne de l'homme Sauvage et le n° 921. 458

On désire LOUER à des personnes sans enfants UN BEL APPARTEMENT composé de deux beaux salons, plusieurs chambres à coucher, cuisine, grenier, cave et CHAMBRE DE DOMESTIQUE; situé quai d'Avroy, EN FACE DU PONT, n° 553. 82

A LOUER DE SUITE, un QUARTIER indépendant à Ste.-Claire n° 130. Composé d'une salle, deux places à coucher, une cuisine, une petite pièce à coté, un grenier et une cave. 228

ON DEMANDE UNE FILLE qui sache faire une bonne CUISINE BOURGEOISE. S'adresser au n° 583, rue St-Hubert, où on dira pour qui c'est. 457

AU LION BELGIQUE,

MAGASIN A PRIX FIXE,

EN GROS ET EN DÉTAIL.

Tenu par COUPRY, établi momentanément chez M. GLUCK, hôtel d'Angleterre, à Liège.



GRAND ASSORTIMENT de quincaillerie fine, parfumerie, mercerie-tabletterie, bijouterie fine et fausse fournitures de bureaux, portefeuilles, et notes en tous genres; boucles de ceinture et objets de fantaisie pour parures; gants de peau et de soie; nécessaires en tous genres; bretelles et jarretières élastiques; grand assortiment de jouets d'enfants.

PRIX COURANT DE QUELQUES ARTICLES:

Papier lustré pour papillotes; mille euilles pour fr. 150; boîtes de veilles de 365 mèches pour 38 centimes; crayons fins 12 douzaines pour fr. 3 50; cire fine à cacheter le demi kilogramme fr. 1 75, mèches de quinquets 12 douzaines pour fr. 1 50, eau-de-vie de lavande la bouteille pour fr. 1 27; pains fins à cacheter le demi kilogramme fr. 1 80; bon savon de Windsor 12 tablettes pour 1 fr., belles tabatières la pièce au choix pour fr. 1 50.

Tous les articles ci-après provenant d'achats d'occasion sont cotés au prix de fabrique:

Cabarets, pendules, peignes à chignon et autres, bretelles et jarretières élastiques, gants de première qualité et de couleurs des plus à la mode; gants et bas de soie, rechauts, flambeaux et autres articles en argent plaqué; couteaux de table et mouchettes; eau de Cologne et autres articles de parfumerie. 924

AVIS.

On trouve chez AVANZO et compagnie, marchands d'ESTAMPES, au coin des rues de la Régence et de l'Université, à Liège, le nouveau plan de la ville de Liège, avec les nouveaux projets des nouvelles rues percées, ainsi que le pont de la Boverie, et le quai de halage, prix 2 fr.

Les mêmes viennent de publier un nouveau Vignole des architectes par Jacques Barozzio de Vignole, augmenté de remarques, servant à développer plusieurs parties de détails trop succincts dans le texte original, suivi d'une méthode abrégée du tracé des ombres dans l'architecture, composé de 43 planches y compris les cinq ordres d'architecture, prix fr. 6.

Nota. — Le même ouvrage, édition de Paris, se vend au double. 465

Je m'empresse de prévenir le public, que d'après ma nomination de COMMISSIONNAIRE JURÉE du Mont de Piété, rue Table de Pierres, n° 507, près le gouvernement, je ne laisserai rien à désirer pour les personnes qui voudront bien me confier leurs intérêts et m'honorer de leur confiance. FLERON. 80

LA SOCIÉTÉ DES SARTS au Berleur commune de Montegnée, cherche un bon DIRECTEUR. S'adresser par lettres affranchies chez M. ROMEDENNE, derrière la Comédie.

ON CHERCHE UN REMPLACANT POUR LA MILICE. S'adresser rue Féronstrée, n° 778, et à M. Laurent COLLARD, marchand de grains à Villers-Levêque, près Liège. 454

VENTE PUBLIQUE.

Le mercredi 3 décembre 1834, à dix heures du matin, le notaire FRANCKEN VENDRA aux enchères publiques, en la demeure des enfants Lambert Coheur, à Hognoul, UNE MAISON avec jardin y attenante, contenant 5 perches 43 aunes ou une verge grande 5 petites, sise à Hognoul, à la grande route de Liège à Saint Trond, tenant d'un côté à ladite route et du 2^e à François Hannosset.

Et une PIÈCE DE TERRE de 32 perches huit aunes ou 7 verges grandes 10 petites, située à HOGNOUL, en lieu dit Fosse, tenant d'un côté à M. Dedonceel, et du deuxième à la veuve Mathieu Bernard, et elle est exploitée par le sieur Arnold François, de Hognoul. 467

MAISON A VENDRE.

LE VENDREDI neuf janvier 1835, à dix heures du matin il sera procédé par le ministère de maître BOULANGER, notaire à Liège, en son étude rue Hors-Château, n° 448. A LA VENTE AUX ENCHÈRES d'une MAISON, située à Liège, rue derrière St. Jean Baptiste, n° 736, ayant magasin, cave, écurie, cour, grand grenier et une fontaine d'eau de source de la contenance d'un haubert.

On peut prendre connaissance des conditions de la vente en l'étude du notaire. 215

BELLE MAISON A VENDRE.

Le MARDI 13 JANVIER 1835, à 3 heures de relevée, il sera VENDU aux enchères publiques, par le ministère de M^o DUSART, notaire, en son étude rue Féronstrée, n° 569. UNE BELLE MAISON, située à Liège, place de l'UNIVERSITÉ, n° 263, réunissant jardin, écurie, remise et porte cochère donnant sur la rue des Carmes.

S'adresser pour voir ladite maison, au n° 448, place derrière Saint-Paul, et audit notaire pour connaître les conditions qui présentent sécurité et facilité pour le paiement du prix. 234

VENTE DE MAISONS.

Le 29 DÉCEMBRE courant, à 10 heures, M^e DUSART, notaire, vendra définitivement aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, DEUX maisons rue de la Sirène, près la porte St-Léonard, l'une n^o 1117 et l'autre 1119, ayant chacune une cour, bâtiment derrière etc.
Elles sont libres de charges, et il y a toute sécurité pour acquérir. S'adresser au dit notaire. 428

MAISON A VENDRE.

A VENDRE une BONNE MAISON portant le n^o 274, propre pour un COMMERÇANT ou un RENTIER, située à Liège devant la Magdelaine.

Elle se compose au rez de chaussée d'un grand vestibule, 3 pièces, une cuisine et une cour, dessous 4 caves voûtées, 6 places au premier, grands greniers au dessus, dans lesquels il se trouve plusieurs chambres.

L'adjudication publique en aura lieu, par le ministère du notaire BIAR, en son étude, rue Vinave d'Ile, n^o 43, le samedi 40 janvier 1835, à 2 heures de relevée.

L'acquéreur aura des grandes facilités pour le paiement. On peut voir cette maison, tous les jours, depuis 10 heures jusqu'à midi.

S'adresser audit notaire pour connaître le cahier des charges. 435

IRRÉVOCABLEMENT

ET
SANS AUCUNE REMISE QUELCONQUE
AURA LIEU

LE 21 FÉVRIER PROCHAIN

Avec autorisation de S. M. l'empereur d'Autriche et sous la direction des autorités imp., la VENTE PAR ACTIONS, DU GRAND PALAIS AVEC SES JARDINS ET APPARTENANCES dans la capitale impériale de Vienne, faubourg GUMPENDORF

D'UNE VALEUR DE 704,277 1/2 FLORINS.

La vente contient en outre 26,420 prix et primes en numéraires de 30,000, 45,000, 11,270, 10,000, 5,000, 2,250, 1,687 1/2, 1,000, etc., etc., ensemble florins 350,000 formant un total de

UN MILLION 54,277 1/2 FLORINS.

Les gains en numéraires seront payés dans les villes principales de la Belgique contre remise des actions gagnantes.

On pourra se procurer des actions originales contresignées par la maison soussignée à

20 FRANCS PAR PIÈCE,

et en prenant cinq la sixième gratis à fr. 100 avec les prospectus détaillés. Les remises peuvent se faire en papier de commerce sur l'Allemagne, la Belgique, la France, où l'on disposera du montant après réception des actions.

Les actionnaires seront instruits du sort de leurs actions par la liste officielle que les soussignés leur feront parvenir en son temps.

Les prix principaux seront annoncés dans les feuilles publiques.

Mayence sur Rhin, le 15 novembre 1834.

De par l'administration, Léopold DEUTZ et Cie.,
banquiers à Mayence sur le Rhin.

On peut se procurer des actions au n^o 475, rue de la Rose, à Liège. 249

MAISON ET RENTES

A VENDRE.

Le MARDI 13 janvier 1835, à 2 heures de relevée, le notaire PAQUE procédera à la VENTE aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain Pont:

D'UNE MAISON avec jardin, sise à Liège, sur les Walles, n^o 640, et des RENTES annuelles et perpétuelles suivantes:

1^o Une de 4 frs 80 c., due par Agnès Bertrand, de Houtain-St. Siméon;

2^o Une de 7 frs. 65 c.; due par la V^e Lambert Léonard, du Thier à Liège;

3^o Une de 8 frs. 50 c., due par Léonard Molinvaux, armurier, à Liège;

4^o Une de 15 frs. 80 c., due par M. l'avoué Robert.

5^o Une de 27 frs 35 c., due par le S^r Gilles et le sieur Jean J. Detige, de Ste. Walburge;

6^o Une de 30 frs. 39 c., due par Henri Hamade, demeurant à Liège, rue Féronstrée;

8^o Et une de 15 frs. 80 c., due par Gilles Meuron, de Jemeppe.

L'on peut voir les titres en l'étude dudit notaire. 426

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ,

UNE BONNE ET SOLIDE MAISON, portant le n^o 126, composée de deux pièces et deux cabinets au rez de chaussée, avec cheminées en marbre, grands greniers, deux caves, citerne, pompe, cour, écurie, jardin et belle prairie plantée d'arbres d'excellens fruits et en plein rapport, contenant ensemble 88 perches; le tout situé à Liège, rue BASSE CHAUSSEE, faubourg de Ste. Marguerite.

S'adresser pour plus ample information à la maison susdite, ou en l'étude du notaire BOULANGER à Liège, chargé de négocier cette vente. 409

A LOUER

POUR LE PREMIER MARS PROCHAIN.

UN BIEN situé à St. GILLES, près de Liège, contenant quatre bonniers et demi et consistant en prairie et cotillage. S'adresser à M^e RENOU, notaire à Liège, rue d'Amay, n^o 653. 415

PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE,

AVEC

CHATEAU ET DEUX FERMES, A PROXIMITÉ DE CHAUDFONTAINE, A VENDRE,

Le JEUDI 8 JANVIER 1835, par le ministère de Maître PARMENTIER, notaire à Liège, en son étude, place de la Comédie, à dix heures du matin, aux enchères publiques.

Ces BIENS, dans la plus agréable position et entourés de sites charmans, sont situés à peu de distance de la route royale de la Vesdre qui conduit à Spa, Verviers et Aix la Chapelle, et à deux lieues environ de la ville de Liège; ils consistent:

1^o En UN BEAU CHATEAU, très commodément distribué en salons, appartemens de maître et autres, souterrains, écuries, étables voûtées, puits, citernes, pompes, jardins d'agrément et lugumier entourés de murs, avec cinq grilles en fer, et plantés de plus de 360 arches d'excellens fruits, dont partie en espaliers; promenades et allées, bosquets, prés et terres, le tout contenant 11 bonniers métriques 13 perches 5 aunes.

2^o UN CORPS DE FERME et BATIMENS RURAUX, granges et hangars, écuries et étables voûtées, et tout ce qui est nécessaires à l'exploitation de la dite ferme, consistant en 45 bonniers métriques 33 perches 41 aunes de terre en culture, jardins, verges et prairies plantés de plus de 260 pommiers et poiriers.

3^o UNE DEUXIÈME FERME avec tous les BATIMENS nécessaires au logement du fermier et à son exploitation, qui consiste en 14 bonniers métriques de terres labourées, jardin, verger et prairies plantées d'arbres à fruits.

4^o Plusieurs TERRAINS cultivés et en pature, BOIS TAILLIS, BRUYÈRES et TERRES défrichées, d'une contenance de 15 bonniers métriques 76 perches 25 aunes.

5^o 40 perches dans le TIERS de deux TERRAINS indivis qui servent de pâture et dans lesquels il y a une carrière de pierres à chaux et de sable.

L'ENSEMBLE de ces 5 articles réunit environ 87 BONNIERS MÉTRIQUES.

Cette propriété ne manque jamais d'eau, ayant trois fontaines à proximité du château qui ne tarissent en aucun temps.

Elle se vendra libre de toutes charges quelconques, une partie du prix sera seulement payable comptant.

L'acquéreur entrera en jouissance le 1^{er} mars 1835.

L'adjudication des biens cidessus aura lieu d'abord par lots séparés, qui seront ensuite réunis en un seul, sur lequel les enchères seront reçues pour connaître l'offre la plus avantageuse.

S'adresser audit notaire PARMENTIER. 246

EN VENTE:

CHEZ LES

SOCIÉTÉS DE PARIS,
LONDRES ET BRUXELLES,
RUE DE RUYSBROECK, N^o 9,
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE LA BELGIQUE.

HISTOIRE

DE LA

NOUVELLE HÉRÉSIE DU 19^e SIÈCLE,

OU

RÉFUTATION COMPLÈTE DES OUVRAGES

DE L'ABBÉ DE LA MENNAIS;

PAR M.-N.-S. GUILLON,

PROFESSEUR D'ÉLOQUENCE SACRÉE A LA FACULTÉ
DE THÉOLOGIE DE PARIS.

3 VOLUMES IN-8^o. PRIX: 15 FRANCS.

Cet ouvrage, qui réfute victorieusement M. de La Mennais, réhabilite complètement M. l'abbé Guillon, et donne une nouvelle preuve de sa bonne foi sous le rapport religieux et moral.

M. l'abbé Guillon, sous le double rapport de style et du raisonnement, s'est tenu dans tout le cours de son livre, constamment à la hauteur du puissant adversaire qu'il combat

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR, A LIÈGE.

ALMANACH

DE LA PROVINCE DE LIÈGE,
OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES,

COMPOSANT LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES, CIVILES,
JUDICIAIRES ET MILITAIRES DE LA PROVINCE, POUR
L'ANNÉE 1835.

Revu avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignemens officiels, et augmenté de plusieurs articles nouveaux. Volume grand in-18 de 364 pages, broché et rogné couverture imprimée. Prix 1 fr. 20 cent.

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 fr. 70 centimes.

Se vend à Liège, chez J. A. LATOUR; à Aubeil, chez H. J. MATHIAS; à Waremmé, chez MEUNIER; à Hoy, chez L. GODIN, H. KNOPS et FREUDHOMME-GODIN; à Verviers, chez veuve RENARD CROISIER et P. J. RENAND; à Spa, chez DOMMARTIN et A. MARECHAL; à Stavelot, chez TALBOT, à Dolhain Limbourg, chez J. F. PAGNOUL.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 16 déc. — Métalliques, 99 29 3/2 — Actions de la banque 1279 0/0.

Fonds anglais du 23 déc. — Cons., 92 1/4 0/0. — belges 98 1/2, holland., 54 7/8, Portug. 86 3/4, Esp. cortés 54 3/4.

Bourse de Paris, du 24 déc. — Rentes, 5 p. n^o, 406 5/5 fin cour., 106 65. — Rentes, 3 p. c. 76 75, fin cour., 76 7e — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 93 25; fin cour., 93 40. — Emprunt Guebhard, 43 0/0; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. n^o, 43 0/0; fin cour., 00 0/0, 3 p. n^o, 27 0/0; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortés, 41 3/4. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000. — Empr. belge 00, 0/0; fin cour., 00 0/0 — Empr. romain, 94 3/4. fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 0000.

Bourse d'Amsterdam, du 24 déc. — Dette active, 54 1/4 000 Dito, 100 00 00 — Bill. de change, 24 1/16. — Oblig. du Syndicat, 92 3/4 0/00 — Dito, 75 13 1/6 0/0 — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 103 1/8 0/0 Rente française, 77 1/2. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C^e, 103 3/8 0/0. Dito de 1828, 103 7/8 0000 — Inscrit. russes, 67 3/8 0000 — Empr. russe 1831, 98 1/4 0/00. — Rente perp. d'Esp. 000 0/0 — Dito 00. — Dette diff. d'Esp. 45 1/8 000 000 — Obl. mét. Autriche, 98 1/2 00/00 — Lots chez Gollas, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 0/0. — Oblig. Hanovises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 78 5/8. — Cortés, 00 000 0/00. — Dito Grec, 0 — Lots de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 26 décembre.

Effets publics.

Emprunt belge 48 mil.	97 1/8	A
Métalliques,	101 1/2	
Lots de Pologne,	121 3/4	
Bressiliens,	78	P
Guebhard,	43	P
Perpétuelles d'Amsterdam,	43 1/4 3/8 1/4	P
" 3 ^o à Paris,	26 7/8	P
" " à Londres,	26 7/8	P
Cortés anglais,	43 1/4 1/8 P	
Dito coupons,	25 1/2	P
Dette différée,	44 1/8 1/4 P	
Naples chez Falconnet,	89 1/4	A
Lots de Prusse,	107 1/2	P

Arrivages au port d'Anvers, du 23, 24 et 25 décembre.

Le koff belge Medusa, cap. Bunemyer, ven. de Londres, ch. de café et sucre.

Le schooner anglais Glory, cap. Hunt, ven. de Londres, ch. de café et riz.

La galéasse rostock, Agloya, cap Evers, ven. de Riga, ch. de bois.

Le koff kniphauer Jonge Wilhelm, cap. Borketyn, ven. de Riga, ch. de bois et graine de lin.

Le koff hanovrien Gute Hoening, cap. Klyn, ven. de Elsenour, ch. de froment et graine de navets.

Le brick anglais Hero, cap. Butler, ven. de St. Domingue, ch. de café.

Le koff belge Charlotte, cap. Muys, ven. de Londres, ch. de sucre.

Le koff hanovrien Constantina, cap. Kleyn, ven. de Riga, ch. de graine de lin et bois.

Le sloop anglais Helena Henrietta, c. Tiedeman, ven. d'Ham-bourg, ch. de potasse, laine et salpêtre.

Bourse de Bruxelles, du 26 déc. — Belgique. Dette active, 52 0/0 0. Empr. 24 mill., 97 1/8 P. — Hollande. Dette active, 53 1/2 0. — Espagne Gueb., 43 0/0 P 0 Perpétuelle Anvers, 4 p. n^o 0. Id. Amst. 5 p. n^o, 43 1/8 A. 00/000. Id. Paris 3 p. n^o, 27 P. Cortés à Lond., 42 1/4 et A. Dette diff. 14 0/0 0.

H. Lignae, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622 à Liège